



La Voix Agen Agglo

Janvier 2021 n°381

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) territoriaux.agen@udcgt47.fr (Site Internet) territoriauxagen.wifeo.com

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée

Le syndicat CGT vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021

Qu'elle apporte à tous et toutes, la santé, et qu'elle réalise tous vos projets personnels, professionnels et militants. Nous souhaitons que cette année 2021 soit l'année des luttes victorieuses.

La crise sanitaire a mis en évidence les failles de notre système socio-économique et signe la faillite des stratégies néolibérales. Sortir de la crise par d'autres moyens que les politiques inégalitaires et destructrices de l'environnement, c'est possible.

En 2021, il faudra donc « tout changer » pour refonder les services publics, peser sur les choix de production, répondre aux urgences environnementales, réformer la fiscalité et le système bancaire, envisager une autre politique monétaire.

Bien sûr, ce n'est qu'avec la détermination et la mobilisation de chacune et de chacun, tous ensembles, que ces vœux pourront se réaliser.

C'est aussi l'occasion pour vous inviter à être plus fort dès maintenant, en rejoignant la CGT dans cette période de remise en cause des droits des salarié.e.s et des libertés individuelles.

« La première loi sociale est celle qui permet à tout être humain d'exister : toutes les autres lois sont subordonnées à celle-là » Maximilien Robespierre, le 2 décembre 1792 devant la Convention.



LA CGT
VOUS SOUHAITE
+ DE LIBERTÉ,
+ D'ÉGALITÉ,
+ DE FRATERNITÉ ET
+ DE CONQUÊTES
**BONNE ANNÉE
2021**

Zèle du Mois : Culture : incohérence et manque de courage. Après avoir alerté en vain les élus du territoire sur la fermeture unilatérale des lieux de culture ordonné par l'état, nous observons que ces derniers ne sont pas montés au créneau pour dénoncer l'incohérence de ces choix par rapports aux lieux de commerces ou de cultes qui à l'inverse sont bel et bien ouverts. Pas à une contradiction près puisqu'à ce jour la médiathèque et les archives sont ouvertes et le conservatoire pour les scolaires et les cours !

Zèle du Mois : Evaluation des agents, des directives pas très claires. La note attribuée à l'issue de l'entretien doit être annoncée à l'agent. La consigne n'est visiblement pas passé auprès de chaque encadrant. Es ce que tous les évaluateurs ont bien eu la bonne formation ? Comme le vaccin, ce n'est pas arrivé partout !

Mouvement de grève du 22 janvier 2021

Le vendredi 22 janvier un préavis de grève avait été posé par le syndicat CGT pour dénoncer le répertoire des métiers qui devait être présenté au Comité technique l'après midi .

Devant la mairie , malgré les intempéries nous étions une soixantaine présents pour défendre le statut ,majoritairement les services techniques .Bien que cela concerne tous les agents ,nous constatons qu' il manquait de nombreux agents.

Le répertoire des métiers tel qu' il est présenté bloque les carrières de toute la fonction publique territoriale .Nous avons été reçu par le Président /Maire DGS et DRH et nous avons pu expliquer la situation .

Nous avons pris la décision avec les grévistes de ne pas siéger au CT et nous restons mobilisés jusqu' au prochain CT qui se tiendra vendredi 29 janvier 2021.

Compte-rendu CT du 15 janvier 2021

Accords de grève : la CGT a voté contre car contraire aux libertés

Protocole télétravail : permettre à différents agents de pouvoir bénéficier de facilité en télétravail et sur la base du volontariat. La CGT a voté pour en demandant de rajouter la procédure a adopter.

Tableau des effectifs : plus de création de postes que de suppressions donc vote pour.

Organigramme : un chef de projet en cours de recrutement en interne.

Divers : demande d'explication sur la future école des cadres, la NBI des agents en QPV va être augmentée, demande d'explication sur la présence de l'AFDAS et de la Régie de Quartier dans les déchetteries. La GCT demande à la collectivité de répondre aux courriers envoyés précédemment.

Reforme protection sociale

Le projet d'ordonnance devant porter sur la participation financière des employeurs publics et les modalités d'adhésion des personnels aux systèmes de PSC(**protection sociale complémentaire**) sera inscrit à l'ordre du jour de même qu'un projet de feuille de route précisant les thèmes et les modalités des processus de discussions/ négociations qui s'ouvriront dans les différents versants constitutifs de la fonction publique.

La participation financière des employeurs au financement de la PSC deviendra obligatoire

Une participation financière qui serait de 50 %, à minima, de la couverture complémentaire au titre de la santé, effective au plus tard en 2024 pour la fonction publique de l'Etat. Cette participation financière obligatoire ne le serait toujours au plus tard **qu'à partir de 2026 pour la fonction publique territoriale** et la fonction publique hospitalière.

A titre transitoire, une participation financière forfaitaire comprise entre 12 et 15 euros mensuels serait versée dès 2022 dans la fonction publique de l'Etat. Il n'est pas impossible, ce point demeurant toutefois à éclaircir, que des dispositions similaires puissent être mises en place dans les deux autres versants. Des dispositifs financiers pourraient aussi être construits au titre de la prise en charge de la prévoyance. Les systèmes de protection sociale complémentaires deviendraient obligatoires. La définition des paniers des soins, des prestations servies et la dimension obligatoire du système seraient soumises à la conclusion d'un accord majoritaire. Les bénéficiaires des contrats collectifs obligatoires qui seraient négociés avec les organisations syndicales seront les actifs, fonctionnaires et agents non-titulaires au sens large du terme, et les retraités. Des dispositifs statutaires seraient actionnés afin d'améliorer la couverture des personnels au titre de la prévoyance.

Ainsi, la réforme régressive de 2015 du capital décès serait abrogée. Un nouveau système serait mis en place consistant à calculer le capital décès sur l'ensemble des éléments constitutifs de la rémunération au titre d'une année pleine. D'autres leviers pourraient être actionnés au titre de la révision des dispositifs portant sur les congés longue durée – longue maladie mais aussi sur l'invalidité.

La CGT Fonction Publique a demandé que les discussions puissent se poursuivre sur différents points qu'il s'agisse de la dimension obligatoire des systèmes de PSC, du niveau de la participation financière obligatoire, de l'égalité de traitement des personnels des trois versants de la fonction publique, du droit effectif des retraités à la PSC, de la garantie du maintien des solidarités intergénérationnelles – indiciaires- familiales - générationnelles, des dispositifs statutaires au titre de la prévoyance, de la portabilité des droits lors des mobilités choisies des personnels au sein d'un versant ou inter-versants mais aussi pour celles et ceux qui quittent la fonction publique (par exemple les agents non-titulaires)...

A minima, une nouvelle réunion de travail est prévue au début du mois de janvier prochain au sujet de l'ordonnance et de la feuille de route qui seront inscrites à l'ordre du jour du conseil commun de la fonction publique du 18 janvier 2021.

La CGT Fonction Publique poursuivra aussi son action pour que les systèmes de PSC soient mis en œuvre par des acteurs qui ne poursuivent pas un but lucratif, ne procèdent pas à une sélection des risques, assurent des solidarités et une réelle démocratie en leur sein.

A ce stade, il convient de rester prudent sur les réelles intentions du gouvernement : de nombreux points essentiels devant être éclaircis et approfondis. C'est au fur et à mesure de l'évolution concrète de ce dossier que la CGT déterminera sa démarche et ses prises de position.

Fonction publique : une campagne pour 10% d'emplois en plus

La crise liée à la pandémie de coronavirus a révélé les carences des services publics, fragilisés par des années de politique austéritaire. La CGT a lancé une campagne le 10 décembre dernier pour notamment obtenir 10% d'emplois en plus dans la fonction publique, ainsi que la revalorisation de 10% de la valeur du point d'indice.

Les fermetures des services publics implantés dans les territoires se multiplient, tandis que la crise sanitaire a rappelé le rôle irremplaçable des services publics et de leurs agents.

C'est dans ce contexte que la Fédération de la santé et de l'action sociale CGT, la fédération des services publics CGT, l'union fédérale des syndicats de l'Etat CGT ont décidé conjointement d'engager «une campagne des 10 % » : soit 10% d'effectifs en plus dans la fonction publique.

Notre organisation estime que 500 000 emplois supplémentaires sont nécessaires dans les 3 versants de la Fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière). Hors militaires, cela correspond à une augmentation globale d'environ 10 %.

Ce nombre doit toutefois être affiné secteur par secteur, établissement par établissement. Certains services auront besoin de davantage que 10 % alors qu'une aune inférieure pourra s'avérer suffisante dans d'autres.

Des pans entiers de la Fonction publique sont confrontés à des pénuries d'emplois et donc à la difficulté de mener à bien leurs missions de service public. L'augmentation de 10 % d'effectifs, à minima, permettrait de réduire de 10 % le temps de travail, une revendication cohérente avec la campagne confédérale pour les 32 heures.

Cette revendication s'articule avec celle de la revalorisation salariale.

L'austérité salariale, conséquence du gel du point d'indice en 2010, a conduit à la paupérisation d'une grande partie des agents publics et des futurs retraités et pensionnés. En effet, plus de 1,2 millions d'agent.es sont actuellement payé.es entre le smic et le smic + 10 %. Une revalorisation de 10 % de la valeur du point d'indice représente un budget annuel d'environ 18 milliards d'euros, mais générerait dans le même temps des recettes fiscales, les fonctionnaires s'acquittant de cotisation sociale et de l'impôt sur le revenu.

Dès lors, la dépense nette se situe autour des 12 milliards d'euros, qu'il faut rapporter au CICE de 50 milliards, à la suppression de l'ISF de 3 milliards pour environ 150 000 personnes ou aux 100 milliards d'aides directes versées aux entreprises, sans contrepartie, lors de cette crise sanitaire.

Par ailleurs, pour parer toute perte de pouvoir d'achat, notre organisation revendique l'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation.

